



DÉCISION N°20DC2025

OBJET : MODIFICATION TARIFAIRE DU REPAS DE CANTINE SCOLAIRE – ÉCOLES DE FUMEL – À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025.

Le Maire de Fumel,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du **25 mai 2020** donnant délégation au Maire pendant la durée de son mandat pour créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement de la commune, d'une part, et pour fixer d'une manière générale les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, d'autre part,

Vu la décision n°**10DC2024** prise par délégation du Conseil Municipal en date du **2 juillet 2024** portant modification du tarif du repas de cantine scolaire,

Considérant qu'il convient de modifier le tarif préfixé en raison d'une revalorisation trimestrielle contractuelle du prix du menu par le prestataire COMPASS GROUP FRANCE.

DÉCIDE

Article 1

Le prix des repas servis dans les cantines scolaires sera le suivant :

Écoles maternelle et élémentaire : 3,90 euros/repas

Article 2

La présente mesure prendra effet à compter du **1^{er} septembre 2025**.

Article 3

Ma décision n°**10DC2024** précitée en date du **2 juillet 2024** est abrogée.

Article 4

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et publiée sur le site de la ville de Fumel conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2131-1. Expédition sera également adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot, ainsi qu'à Madame le Chef de poste du Service de Gestion Comptable de Villeneuve-sur-Lot, agent comptable.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès au Tribunal Administratif de Bordeaux sis à Bordeaux 33000, 9 rue Tastet ou sur www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Fait à Fumel, le 8 juillet 2025



Jean-Louis COSTES

Maire de Fumel